METHODOLOGIE DU COMMENTAIRE D'ARRET

Présentation générale de l'exercice :

→ Le commentaire d'arrêt est un travail d'analyse : Il faut analyser le raisonnement opéré par la Cour de cassation, et l'expliquer.

Le raisonnement, cela correspond **uniquement aux motifs de la décision**, c'est-à-dire la partie de l'arrêt qui commence à partir du « *Mais attendu que* » ou du « *Qu'en statuant ainsi* » (toutefois, quand vous avez à commenter un arrêt de cassation, vous pouvez également commenter le chapeau, qui fait partie du raisonnement de la Cour).

Ainsi, il ne faut **surtout pas** consacrer une partie ou une sous-partie du devoir sur les motifs de la Cour d'appel, ou bien sur les moyens (*cela sera traité dans l'introduction*).

→ Le commentaire d'arrêt est un travail de réflexion : Vous devez donner votre avis sur la solution, dire si elle était attendue, nécessaire, si c'est une solution nouvelle, inédite... Vous pouvez même critiquer l'arrêt.

<u>NB</u>: Sachez que si l'on vous présente un arrêt à commenter, c'est probablement parce qu'il présente un **réel intérêt juridique**, et donc qu'il a déjà, au préalable, été commenté par des auteurs en droit. Vous pouvez donc, pour vous aider à trouver du contenu à l'intérieur de vos parties, consulter les **bases de données juridiques**, dans lesquelles vous trouverez très certainement des éléments très utiles (*cf. méthodologie « utiliser les bases de données juridiques »*).

Les différentes étapes du commentaire :

1) L'introduction

L'introduction du commentaire d'arrêt consiste à effectuer une **présentation de la décision**, et comprend donc tous les éléments d'une fiche d'arrêt. Ainsi, vous comprendrez que pour réaliser un bon commentaire d'arrêt, il faut en premier lieu, maîtriser parfaitement l'exercice de la fiche d'arrêt, et connaître toutes les clés de compréhension d'un arrêt. Par ailleurs, en plus des étapes de la fiche d'arrêt, il faut ajouter une phrase d'accroche au début, et une annonce de plan à la fin. Les étapes sont donc les suivantes :

- → **Phrase d'accroche**: La phrase d'accroche doit comporter la juridiction, sa formation, la date de l'arrêt et doit souligner une première fois l'intérêt juridique de traiter cette décision ou plus largement le thème abordé, sans déjà indiquer la solution. Vous pouvez éventuellement utiliser une citation, à condition qu'elle soit correctement citée et qu'elle colle parfaitement au sujet traité.
- → Étapes de la fiche d'arrêt : Pour rappel les étapes sont les suivantes : faits, procédure, éventuellement les moyens, le problème de droit, et la solution avec les motifs de la Cour de cassation. Il convient de revenir à la ligne après chaque étape, sans indiquer clairement leur intitulé.
- → Annonce de plan : L'annonce de plan doit apparaître comme la suite logique de la solution de la Cour de cassation que vous venez d'énoncer. Par exemple : « De cette façon, la Cour de cassation reconnait explicitement que (I), mais affirme également que (II) ».

2) Le plan

Le devoir doit être composé de deux parties, et deux sous-parties.

Les titres des parties doivent être **apparents** et les intitulés doivent être **travaillés**, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas ressembler à des titres de cours.

Idéalement, les titres doivent faire entre 5 et 10 mots. Et ils doivent respecter leur nature de titre, ce ne sont pas des phrases ! Ils ne doivent donc pas comprendre de verbes conjugués (seuls l'infinitif et les participes sont autorisés).

Il est important qu'à la lecture de vos titres, on comprenne immédiatement ce dont vous allez traiter. La lecture de votre plan doit permettre au correcteur de voir que **vous avez compris la décision, ainsi que son intérêt juridique et ses enjeux**.

En effet, le plan doit exprimer la solution : il ne doit pas être neutre, les titres servant à décrire et à préciser le sens de l'analyse. Il faut ainsi vous efforcer de **qualifier les titres**. Par exemple, si dans son arrêt, la Cour de cassation rappelle une à une les conditions du commencement de preuve par écrit, vous pouvez mettre : « I/ Le rappel pédagogique des conditions du commencement de preuve par écrit ».

Voici des exemples qui peuvent vous inspirer, sans qu'il soit nécessaire de respecter cette forme à chaque fois : (bien évidemment, faites avant tout des titres qui correspondent à l'arrêt que vous commentez, ces modèles ne sont parfois pas adaptés pour exprimer votre idée!)

La reconnaissance L'affirmation La confirmation	explicite / implicite / nécessaire	du principe / de la nullité
Le rappel	pédagogique / didactique	des critères / du principe / de l'exception / des effets / de l'exigence / de la nécessité
L'appréciation L'interprétation	souple / rigide / extensive / stricte / objective / subjective	de la condition
L'exclusion Le rejet L'utilisation L'admission	catégorique / classique / nécessaire / justifiée / critiquable / contestable	de la qualification / du critère / du fondement

Après chaque intitulé de partie, doit figurer un « chapeau », qui sert à annoncer les souspartie : il s'agit d'une brève annonce de plan (avec les « A » et « B » à indiquer entre parenthèses).

À la fin de chaque sous-partie (sauf la dernière), il faut penser à faire une rapide transition avec la sous-partie suivante.

3) <u>Le corps du devoir</u>

Il s'agit, tout le long du commentaire de **coller parfaitement à la décision commentée** : il ne suffit pas, sur une partie ou une sous-partie, de seulement réciter le cours ou expliquer une notion abordée par l'arrêt. Mais il ne s'agit pas non plus de faire de la simple paraphrase ou de s'en tenir à l'explication de la décision.

En réalité, ce qu'il faut faire, c'est partir de l'objet commenté et le mettre en relation avec vos connaissances, qu'elles soient tirées du cours, des TD ou de vos recherches personnelles.

La meilleure façon de respecter cette exigence, est de **commencer par citer** une partie de l'arrêt au début de chaque sous-partie, d'expliquer ensuite le sens, et d'apporter une analyse.